

Master Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation...



Ecole Nationale Supérieure de
Formation de l'Enseignement Agricole

MASTER MEEF

MENTION ENSEIGNANT DU SECOND DEGRÉ

Parcours « Professorat
dans l'enseignement
général, technologique et
professionnel agricole »

www.ensfea.fr

+ 33 (0)5 61 75 32 32



... pour enseigner en lycée agricole

Le/la professeur.e exerçant en lycée agricole est recruté.e par voie de concours par le Ministère en charge de l'Agriculture.

Le Master MEEF mention « Enseignant du 2nd degré » dans l'enseignement agricole prépare à exercer dans le contexte spécifique des établissements d'enseignement agricole.

L'ENSFEA propose 31 parcours d'enseignement (exemples)

- Productions végétales
- Productions animales
- Sciences et techniques des agroéquipements
- Sciences et technologies des aménagements de l'espace
- Sciences économiques, sociales et gestion
- Education socioculturelle
- Technologie informatique et multimédia
- Documentation ...

Remarque : Les concours ouverts par le ministère en charge de l'Agriculture sont connus chaque année fin octobre - début novembre.

Objectifs de la formation

- Former à l'exercice des activités d'un enseignant dans un établissement d'enseignement agricole ¹
- Former aux 5 missions de l'enseignement agricole : formation initiale et continue, animation et développement du milieu agricole et rural, insertion scolaire, sociale et professionnelle des élèves, stagiaires et étudiants, coopération internationale ;
- Acquérir des compétences pour le concours d'enseignant de l'enseignement agricole ² ;
- Initier à une démarche de recherche en lien avec le métier pour innover et faire évoluer sa pratique.

Débouchés

- Professeur certifié ou professeur de lycée professionnel agricole de l'enseignement technique agricole public et privé recrutés par voie de concours
- Enseignant/formateur contractuel dans les structures d'enseignement et de formation agricole publiques et privés.

¹ Cf Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat au sein de l'enseignement agricole sur www.ensfea.fr

² Les contenus dispensés en master 1 contribuent à la préparation aux concours. De plus, un module d'enseignement spécifique « Préparation aux épreuves de concours » du Ministère de l'Agriculture est proposé par l'ENSFEA gratuitement aux étudiants du Master 1 MEEF.



Ecole Nationale Supérieure de
Formation de l'Enseignement Agricole

L'ENSFEA dispose d'une
capacité d'hébergement
et de restauration permettant
d'accueillir les étudiants et
fonctionnaires stagiaires
lors des regroupements.

Site de formation

Ecole Nationale Supérieure de
Formation de l'Enseignement
Agricole (ENSFEA)
BP 22687 · 2 route de Narbonne ·
31326 Castanet Tolosan cedex

Rejoignez-nous sur :



www.facebook.com/ensfea.toulouse

www.twitter.com/ENSFEA-Toulouse

Conditions d'admission

En Master 1

- être titulaire d'une licence (ou diplôme reconnu de niveau équivalent) en cohérence avec le parcours MEEF « Enseignant du 2nd degré » choisi,
- ou avoir une expérience professionnelle jugée équivalente au niveau licence après validation des acquis par une commission.

En Master 2

- être titulaire d'un master 1 MEEF « Enseignant du 2nd degré »,
- être titulaire d'un autre master 1 (ou diplôme reconnu de niveau équivalent). Dans ce cas, le dossier sera étudié par une commission pédagogique
- ou avoir une expérience professionnelle jugée équivalente au niveau master 1 après validation des acquis par une commission.

Organisation de la formation

La formation se déroule sur deux années.

En Master 1

30 semaines de formation (dont 5 semaines de stages)
La formation est mixte, elle comprend 6 semaines en présentiel à l'ENSFEA et 19 semaines de formation à distance (FOAD).

Les périodes de stage en établissements ont pour objectif :

- la découverte du métier et du contexte d'exercice du métier dans l'enseignement agricole
- l'initiation à la réalisation de séances d'enseignement.

En Master 2

Les admis au concours du Ministère en charge de l'Agriculture suivent une formation en alternance :

- ils sont affectés comme fonctionnaire – stagiaire dans un établissement d'enseignement agricole public. Ils exercent à mi-temps accompagnés par un conseiller pédagogique
- ils sont 10 semaines en formation à l'ENSFEA, réparties en 4 regroupements dans l'année.

Les étudiants ayant validé le master 1 et non admis au concours, suivent un parcours de formation de 10 semaines à l'ENSFEA et de 8 à 12 semaines de stages accompagnés par un tuteur.